

---

# L'inuktitut et la terminologie parlementaire

---

Paul Okalik

*Le territoire du Nunavut est créé le 1<sup>er</sup> avril 1999 à la suite de la scission des Territoires du Nord-Ouest. Il reçoit alors en héritage une gouvernance consensuelle, un ensemble de lois des Territoires du Nord-Ouest, notamment la Loi sur les langues officielles, un commissaire aux langues officielles et des services linguistiques adaptés aux besoins du public, du gouvernement et des parlementaires. Le présent article porte sur l'utilisation de la langue inuit à l'Assemblée législative du Nunavut, y compris sur les défis relatifs à l'élaboration de la terminologie parlementaire.*



Dans le Nord, la langue constitue l'un des enjeux les plus cruciaux et les plus discutés en politique et en gestion publique. Elle influe sur tous les services qui sont fournis, que ce soit les soins de santé, les services sociaux ou notre système d'éducation, ainsi que sur la composition de la main-d'œuvre et l'exécution du travail.

Avant la scission de 1999, toutes les langues autochtones parlées dans le Nord étaient reconnues et protégées par la loi. Bien que la langue inuit soit la langue maternelle d'environ 80 p. 100 de la population, la *Loi sur les langues officielles* héritée des Territoires du Nord-Ouest reconnaît pas moins de huit langues officielles, onze si l'on tient compte des communautés linguistiques distinctes. Par exemple, la définition de l'inuktitut inclut l'inuvialuktun et l'inuinnaqtun, même si, en fait, ces langues sont distinctes de l'inuktitut. C'est pour cette raison que notre nouvelle *Loi sur les langues officielles* parle de « langue inuit » au lieu d'utiliser le terme « inuktitut ».

Les délibérations des députés de l'Assemblée législative se déroulent en grande partie en langue inuit. Bien qu'il soit

difficile de quantifier l'utilisation de cette langue, j'estime qu'environ la moitié des délibérations de la troisième législature se sont déroulées jusqu'à maintenant en inuktitut et l'autre moitié, en anglais. Il m'a semblé qu'au cours des deux législatures précédentes, le pourcentage des délibérations en inuktitut était un peu plus élevé, soit entre 60 et 70 p. 100.

Notre chambre est bien équipée pour permettre des délibérations en deux, voire trois langues. Les députés et les témoins ont accès à des services d'interprétation simultanée. Le hansom rend compte des langues utilisées à la Chambre, et des versions anglaise et inuktitute sont produites pour chaque jour de séance.

Le choix de la langue utilisée à la Chambre est déterminé par les préférences des députés, mais souvent aussi par le sujet du débat lui-même. Le lexique inuktitut ne comprend pas de termes pour certains aspects techniques ou autres de la vie moderne. Par exemple, au cours de la deuxième législature (2004-2008), la Chambre a siégé en comité plénier afin de débattre pendant trois jours de « l'essence de mauvaise qualité »; les députés se sont penchés sur les propriétés chimiques du stock d'essence de l'année, qu'on achète en grand volume une fois par an et qui est acheminée dans le Nord par bateau. Le coût et la qualité de l'essence ont des répercussions considérables sur des activités traditionnelles comme la chasse et la récolte, mais les députés ont dû recourir à l'anglais pour discuter de ces détails en particulier ou même utiliser parfois le latin pour poser des questions sur des additifs pour essence comme le méthylcyclopentadiényl manganèse tricarbonyl (MMT).

La langue inuit fait partie des langues autochtones du

---

*Paul Okalik a été premier ministre du Nunavut de 1999 à 2008 et président de l'Assemblée législative du territoire de novembre 2010 à avril 2011, lorsqu'il a démissionné pour se présenter aux élections fédérales du 2 mai 2011. Le présent article est une version révisée d'un exposé fait devant la 28<sup>e</sup> Conférence des présidents d'assemblée du Canada, tenue à Iqaluit, au Nunavut, le 21 janvier 2011.*

---

Canada, mais elle n'est intimement liée à aucune langue des Premières Nations. En fait, même dans ses relations avec le gouvernement fédéral, le peuple inuit a toujours été traité très différemment des autres Premières Nations.

### **Évolution de la langue inuit**

L'inuktitut utilise une gamme de sons différente de celle du français ou de l'anglais. Comme pour toute autre langue, sa phonologie comporte des caractéristiques et des singularités qui lui sont propres. Les Inuits sont passés maîtres dans l'adaptation de leur langue écrite et parlée aux mots étrangers. Par exemple, l'inuktitut n'a pas d'équivalent au son [b], comme dans « bateau » ou « ballon ». Aussi, lorsqu'il doit prononcer un mot étranger contenant ce son, le locuteur inuktitut n'a qu'à le remplacer par le son [p] ou [v], selon ce qui semble le plus harmonieux dans le contexte. Ainsi, si vous vous prénommez « Bob », votre nom pourrait bien être prononcé et écrit [Pap] en inuktitut.

En inuktitut, il existe deux sons distincts, le [q] et le [k], qui n'ont qu'un seul équivalent en anglais, soit le [k], c'est-à-dire le « k » et le « c » dur, comme dans les mots « képi » et « cadeau ». Les personnes qui apprennent l'inuktitut ont souvent de la difficulté à distinguer la subtile différence de prononciation entre le son vélaire [k] et le son uvulaire [q].

Prenons les mots « qimmiq » (chien) et « kimmik » (talon). La différence de prononciation est subtile, mais le sens est très différent.

Pendant des siècles, la langue des Inuits est demeurée strictement orale. Ce n'est qu'à l'arrivée des missionnaires au Nord qu'un système d'écriture a été élaboré, principalement pour diffuser des textes religieux. Les premiers textes en inuktitut ont donc été la Bible et différents livres de prières et de cantiques.

L'écriture syllabique, où chaque syllabe est représentée par un signe distinct, a été inventée par le révérend James Evans vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle pour transcrire l'ojibwa et le cri. Elle a ensuite été adaptée à la langue inuktitute par les révérends John Horden et E.A. Watkins et davantage officialisée par le révérend Edmund Peck.

L'écriture syllabique représente un moyen simple et élégant de transcrire l'inuktitut. Il s'agit d'une forme unique de sténographie que de nombreux Inuits de l'Est du Canada défendent avec zèle. Toutefois, des Inuits d'ailleurs dans le monde ont réussi à adapter l'alphabet romain pour transcrire l'inuktitut et d'autres langues inuites. L'inuinnaqtun, langue parlée à Kugluktuk et Cambridge Bay (hameaux les plus à l'ouest du Nunavut), a toujours été transcrite à l'aide de l'alphabet romain.

Selon certains, l'apprentissage de deux systèmes d'écriture, un pour l'inuktitut et un autre pour l'anglais, nuit à l'alphabétisation et à la mise en commun des connaissances avec les groupes inuits qui utilisent l'alphabet

romain. D'un autre côté, une grande partie de la population est plus à l'aise avec l'écriture syllabique. Grâce aux percées en informatique, il suffit maintenant d'appuyer sur une touche pour publier des textes écrits en écriture syllabique. Désormais, des logiciels simples permettent de convertir l'écriture syllabique en alphabet romain et vice versa, en quelques secondes seulement.

***Bien que l'écriture syllabique constitue une source de fierté culturelle, on se questionne sur sa pertinence dans le monde moderne.***

Les documents que produit l'Assemblée législative, comme le hansard, les délibérations des comités, les projets de loi et les communiqués, sont publiés en anglais, à l'aide de l'alphabet romain, et en inuktitut, à l'aide de l'écriture syllabique.

La langue inuite est constituée de radicaux auxquels s'ajoutent des affixes pour intégrer diverses notions et ainsi créer un long « mot » exprimant un sens complexe. Contrairement à des langues comme le français, elle n'enfile pas des mots isolés en une séquence pour former un syntagme.

Prenons le terme utilisé pour désigner le président de la Chambre. Je choisis cet exemple à dessein, pas seulement pour une raison évidente, mais aussi parce qu'il existe deux variations possibles. Le radical du terme est « uqaq ». En tant que racine nominale, ce radical signifie « langue » et, en tant que racine verbale, il signifie « parler » ou « dire (quelque chose) ».

Le morphème « -ti » ou « -ji » signifie « personne qui (fait quelque chose) ». La consonne précédant ce morphème détermine sa forme. Dans le cas de « uqaq » + « ti », on obtient « Uqaqti », qui signifie « celui qui parle ». Même en français, le terme « président » peut être logiquement interprété comme « celui qui préside ».

C'est là le terme utilisé à l'origine par les traducteurs en inuktitut dans le contexte parlementaire.

Mais la langue inuktitute nous permet d'améliorer le terme pour le rendre plus précis. Le morphème « -tit- » signifie « forcer ou aider quelqu'un à faire quelque chose ». Ainsi, si on combine « uqaq » + « -tit- » + « -ji », on obtient un terme signifiant « parler » + « forcer/aider » + « personne qui (fait quelque chose) ». Le sens global est donc « la personne qui permet aux autres de parler ».

Personnellement, le terme que je préfère pour rendre « président » en inuktitut est « Uqaqtitiji ». Le travail du Président consiste en effet à aider ceux qui souhaitent prendre la parole au nom des gens qu'ils représentent. Ce n'est là qu'un exemple des moyens que nous prenons pour constamment raffiner et perfectionner notre terminologie parlementaire en inuktitut.

---

Nous empruntons néanmoins des termes étrangers. L'anglais a emprunté certains mots importants de l'inuktitut, comme « iglu », « kayak » et « ulu », il est donc tout à fait normal que l'inuktitut en fasse autant! Le terme pour « ministre » en inuktitut est exactement le même qu'en anglais (*minister*) et se prononce « mi-ni-s-ta », ce qui correspond aux syllabes inuktitute appropriées.

### **L'utilisation de la langue inuit à l'extérieur de l'Assemblée législative**

---

Il importe que le président protège le droit de tous les représentants élus de s'exprimer dans leur langue maternelle. D'ailleurs, lorsque j'étais ministre de la Justice, l'une de mes plus grands buts a été de renforcer et d'étendre le programme d'interprétation judiciaire. Les services judiciaires en inuktitut permettent aux personnes qui comparaissent devant les tribunaux de s'exprimer dans leur langue maternelle. Il s'agit d'un droit fondamental, et il me fallait agir pour le garantir aux citoyens.

En 2009, j'ai eu l'honneur de comparaître devant le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles dans le contexte de l'étude menée afin que le Sénat donne son agrément à l'adoption de la nouvelle *Loi sur les langues officielles* du Nunavut. Mon collègue le ministre de la Culture, de la Langue, des Aînés et de la Jeunesse et moi-même avons été très heureux de pouvoir faire notre présentation en inuktitut. Le Comité sénatorial permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement a déposé en 2009 un rapport dans lequel on pouvait lire le passage suivant :

Pour que l'interprétation de l'inuktitut à l'anglais soit un succès, le Bureau de la traduction a jugé nécessaire de s'assurer que la terminologie en inuktitut rende les débats parlementaires compréhensibles et significatifs en inuktitut. Puisque la terminologie parlementaire en inuktitut est relativement limitée, la terminologie employée au Nunavut sera fort utile comme point de départ d'une terminologie fédérale appropriée.

La vaste majorité des lois adoptées au Nunavut depuis 1999 ont été traduites en inuktitut. En ce qui concerne le système judiciaire, quand la nouvelle *Loi sur les langues officielles* du Nunavut entrera en vigueur, les lois en inuktitut feront autant autorité que les versions anglaise et française.

La *Loi sur les langues officielles* actuelle ne vise que les services offerts par le gouvernement territorial, mais elle s'étendra éventuellement aux administrations municipales et, dans une certaine mesure, au secteur privé.

Nunavut a également adopté une nouvelle loi intitulée *Loi sur la protection de la langue inuit*. Cette dernière prévoit des mesures de grande envergure pour appuyer et promouvoir la langue inuit partout au Nunavut. La *Loi* vise la langue de l'enseignement, la langue de travail dans les institutions territoriales, plus particulièrement les institutions de la fonction publique, de même que la langue des communications et des services dans tous les secteurs de la société du Nunavut.

### **Conclusion**

---

Le mode de vie et la culture du peuple inuit ont profondément changé en relativement peu de temps. Nous sommes passés d'une vie nomade axée sur la chasse et le trappage à des communautés sédentaires dont l'économie est basée sur les salaires, et tout cela en moins d'un siècle. La langue inuit a toujours compté beaucoup de mots pour décrire la météo, la faune, la famille et la spiritualité. Par contre, certains autres aspects de la vie, dont la technologie, l'industrie et les structures officielles comme les gouvernements et les administrations, sont, pour nous, relativement nouveaux.

Dans le cas qui nous intéresse, le contexte parlementaire n'est devenu pertinent pour les langues du Nord que depuis les années 1970, lorsqu'un gouvernement a été mis sur pied dans la région et que des représentants des Inuits et des autres peuples autochtones ont été élus pour défendre les intérêts des peuples nordiques.

La tradition parlementaire de Westminster a évolué pendant des siècles, et des livres de 600 à 1 000 pages en recensent aujourd'hui la terminologie et la procédure. Le premier président de la Chambre des communes britannique a été désigné il y a plus de 600 ans. Au Nunavut, le premier Inuit désigné à la présidence l'a été en 1999.

Nos collègues francophones ont le privilège de pouvoir compter sur une institution légale pour statuer sur les termes, les formes, l'usage et la grammaire. L'Académie française a été fondée en 1635 et, encore aujourd'hui, près de 400 ans plus tard, ses décisions font encore autorité et l'institution demeure un arbitre du bon usage du français. Son équivalent pour la langue inuit, l'Inuit Uqausinginnik Taigusiliuqtiit, n'a été fondé qu'au cours de la dernière année.

En comparaison, les institutions linguistiques et législatives du Nunavut sont encore toutes jeunes et ont bien du travail à faire pour établir une terminologie parlementaire complète et officielle.

Il n'en reste pas moins qu'on pourrait créer un nombre infini de nouveaux termes parlementaires en inuktitut.